

## COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU Jeudi 02 décembre 2021

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, le jeudi 02 décembre, le Conseil Municipal de SALAGNON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond CONTASSOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 26 novembre 2021

Présents : **CONTASSOT** Raymond, **ANGLADE** Colette, **LINIGER** Benoît, **GENEST** Kathia, **SKUP** Pascal, **DOREL** Pierre, **FAVRE** Jean-Noël, **BAUMGARTNER** Gilles, **DELACOUR** Colette, **DUMOUX** Patricia, **BENAÏM** Fadiene.

Absents : **GANDILLON** Chrystèle.

Excusés : **FRECHET** Léa, **LAVOREL** Virginie, **PARADIS** Stéphane.

Pouvoirs : **FRECHET** Léa à **ANGLADE** Colette ;  
**LAVOREL** Virginie à **GENEST** Kathia ;  
**PARADIS** Stéphane à **BENAÏM** Fadienne.

Secrétaires : **SKUP** Pascal et **GENEST** Kathia.

### 1/ DELIBERATIONS

#### VALIDATION DES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 07 OCTOBRE 2021 ET DU 04 NOVEMBRE 2021.

Les Comptes Rendus sont adoptés à l'unanimité.

#### TARIF DES ENCARTS PUBLICITAIRES DU BULLETIN MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la parution du Bulletin Municipal est prévue pour janvier 2022.

Afin d'obtenir une aide financière supplémentaire des encarts publicitaires ont été mis en vente :

- 1/8 page pour un montant de 65,00 €
- 1/4 page pour un montant de 95,00 €
- 1/2 page pour un montant de 145,00 €
- Page entière pour un montant de 290,00 €

Après délibération, **le Conseil Municipal APPROUVE** à l'unanimité des membres votants, cette répartition qui permettra d'obtenir une aide financière supplémentaire pour l'élaboration du Bulletin Municipal 2022.

**POUR : 14**

**CONTRE : 0**

**ABS : 0**

## TARIF DES SALLES COMMUNALES

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal la nécessité de revoir les tarifs des salles communales.

### FOYER COMMUNAL :

- **Associations de Salagnon : une manifestation gratuite**
  - 300 € le week-end
  - 100 € le jour supplémentaire
  
- **Habitants de Salagnon :**
  - 400 € le week-end en été
  - 500 € le week-end en hiver (à partir du 15 octobre au 15 mars)
  - 100 € le jour supplémentaire
  
- **Associations hors Salagnon : CAUTION : 1 200 €**
  - 700 € le week-end en été
  - 900 € le week-end en hiver
  - 100 € le jour supplémentaire
  
- **Particuliers hors Salagnon :**
  - 1000 € le week-end en été
  - 1200 € le week-end en hiver
  - 100 € le jour supplémentaire
  
- **Les Communes limitrophes (St Chef, Trept, Sermérieu,..)**
  - 700 € le week-end en été
  - 900 € le week-end en hiver
  - 100 € le jour supplémentaire

### REVOLET :

- **Associations de Salagnon : une manifestation gratuite**
  - 200 € le week-end
  - 50 € le jour supplémentaire
  
- **Habitants de Salagnon : CAUTION : 600 €**
  - 200 € le week-end en été
  - 250 € le week-end en hiver
  - 50 € le jour supplémentaire
  
- **Particuliers hors Salagnon :**
  - 1000 € le week-end en été
  - 1200 € le week-end en hiver
  - 50 € le jour supplémentaire

Les tarifs seront applicables à partir du 1er Janvier 2022.

**Le Conseil Municipal**, après délibération, **ACCEPTE**, à l'unanimité des membres votants, les nouveaux tarifs des Salles communales.

**POUR : 14**

**CONTRE : 0**

**ABS : 0**

## REMARQUE DE L'ENSEMBLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal demande au Maire que pour toutes les futures délibérations, des pièces jointes explicatives soient transmises avec l'invitation pour que les élus puissent étudier et appréhender plus sereinement les différentes demandes.

## 2/ POINT SUR LES COMMISSIONS

### SCOLAIRE, PERISCOLAIRE

Plusieurs réunions ont eu lieu avec Mme BERGERON directrice de l'école. Une liste de petits travaux à effectuer a été communiquée à la mairie.

Suite à la crise sanitaire et en l'absence de personnels, un roulement et un renfort seront à prévoir pour la bonne gestion et déroulement de l'accueil à la cantine scolaire.

Pas de problème particulier à signaler lors du conseil d'école.

181 enfants sont actuellement à l'école de Salagnon.

Les exercices obligatoires d'évacuation des écoles une fois par trimestre devra être validé. La diffusion sonore des alarmes devra être diffusée dans toutes les salles de classe. Celle située au-dessus du foyer communal devra faire l'objet de modifications. Les plans d'évacuation et d'intervention devront être mis aux normes actuelles.

Après plusieurs échanges avec le fournisseur des repas, il a été constaté une nette amélioration de la qualité de ceux-ci. Le pic maximal du nombre de fréquentation des élèves à la cantine a été de 126.

### VOIRIE, BÂTIMENTS, PATRIMOINE

Pas d'investissement dans des gros œuvres prévus.

Pour 2022, la mise en conformité de tous les équipements électriques devra être budgétisée. La liste ainsi que les coûts prévisionnels seront à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la commission Patrimoine.

Le projet de réhabilitation de la rue du Village avance. La maîtrise d'œuvre annonce un budget prévisionnel de 327 482.00 €. Il ne sera pas possible de supporter cette charge sur 2022 sans solliciter un emprunt bancaire. La possibilité d'étaler ces travaux sur 2-3 ans reste d'actualité.

La commune devra publier un Appel d'Offre Public courant janvier 2022 pour la réalisation de ces travaux.

Suite à des cas Covid déclarés chez l'adjudicataire des travaux chemin des Sables et des conditions météo défavorables, le chantier a pris du retard. Il devra reprendre courant avril 2022. Une non-conformité sur le plateau surélevé a été constatée et fera l'objet d'une mise aux normes.

### SOCIAL, PERSONNEL, FINANCES

Le CCAS devient opérationnel et prend le relais de la Mairie pour ses actions. La commission reste à mettre en place.

Une action avec la CCBD est en cours pour répondre aux besoins de logements pour les personnes en grandes difficultés.

Concernant le personnel communal, il y a actuellement un stagiaire pour 2 semaines.

Concernant les finances, toutes les commissions travaillent sur le budget 2022. La trame du tableau budget mis en place pour 2021 sera reconduit et mis à jour pour 2022.

### ANIMATION, CULTURE, JEUNESSE

Le sou des écoles annonce le maintien de l'animation arbre de Noël avec un spectacle proposé aux enfants.

Les jeunes du village vont se réunir le 03/12/2021 pour relancer l'activité des conscrits.

Plusieurs réunions avec les conseillers communautaires sont planifiées notamment un comité de travail petite enfance et jeunesse le 9 décembre aux Balcons.

La réunion pour la mise en place du conseil des jeunes est prévue en février 2022.

Les illuminations de Noël seront mises en place pour le 08/12/2021

## **ESPACES VERTS, SECURITE**

La commune continue et pérennise son entretien courant.

L'épisode neigeux du 28/11/2021 a permis de valider le fonctionnement de la lame de déneigement acquise par la commune. Merci aux employés municipaux pour leur action sur le haut du village.

La réparation des cinq bouches d'incendie hors services a été mandatée. Un plan d'action pour la mise en conformité des trente et une autres BI seront à l'ordre du jour du budget 2022.

## **COMMUNICATION, ECONOMIE**

La création du bulletin municipal 2022 est lancée avec un deadline très serré.

Un commerce ambulancier proposant des spécialités mauriciennes / réunionnaises propose ses plats le vendredi fin d'après-midi sur le parking du Foyer communal.

Un commerce ambulancier proposant des pizzas est également présent le jeudi en fin d'après-midi sur le parking du foyer communal.

Le déplacement des containers du tri collectif de l'Impasse du Revolet a été effectué. Ceux-ci sont à présent disponibles sur le parking du stade de football de Salagnon.

## **URBANISME**

Le document PADD servant de base au PLU a été débattu au Conseil Municipal de novembre dernier. Les principes du futur document d'urbanisme ont été explicités.

Le nouveau PADD a recueilli l'assentiment partagé des élus présents et représentés.

## **3/ QUESTIONS DIVERSES**

Les vœux du Maire se dérouleront le dimanche 23 janvier au foyer communal.

Le pavoisement en hommage aux morts pour la France en Afrique du Nord se fera le 5 décembre.

Les dates des réunions du conseil municipal 2022 ont été définies. Elles auront lieu les :

- 27/01/2022 à 19h00 ;
- 17/02/2022 à 19h00 ;
- 17/03/2022 à 19h00 ;
- 14/04/2022 à 19h00 ;
- 12/05/2022 à 19h00 ;
- 16/06/2022 à 19h00 ;
- 21/07/2022 à 19h00 ;
- 15/09/2022 à 19h00 ;
- 13/10/2022 à 19h00 ;
- 17/11/2022 à 19h00 ;
- 08/12/2022 à 19h00.

**La séance est levée à 21 h 03.**